# PLAN DE VENTE **PROVISOIRE**

### LOT n°1

## **BRETIGNOLLES-SUR-MER (85470)** Rue de la Parée - Rue des Trois Tours " La Parée Bleue "

#### MAÎTRE D'OUVRAGE



SAS CAP DEVELOPPEMENT 7 Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny 85180 LES SABLES D'OLONNE 06.99.11.17.14

obreviere@cap-immobilier.com

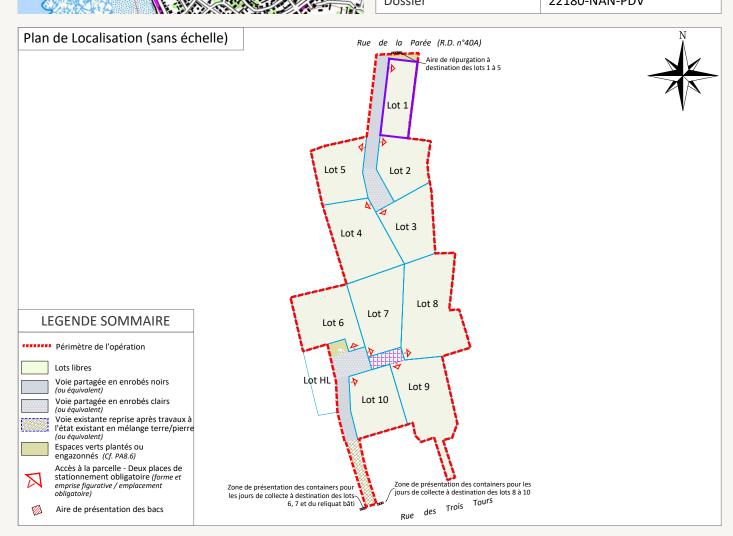
#### **GEOMETRE - EXPERT**



**AGEIS** 3, rue de la Planchonnais 44980 SAINTE LUCE SUR LOIRE Tél: 02 51 85 02 03 Email: nantes@ageis-ge.fr

Plan de Situation (sans échelle)	
P	
10	la Motine \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \
SK.*	la Parée Verter
Plage de la Parée	
A SECURITION OF THE PERSON OF	
	William Control of the Control of th
	la Paree
STATE	

Surface	310 m <sup>2</sup>
Surface plancher maximale	220 m²
Cadastre	BW
Servitude	NON
N° permis d'aménager	PA 085 035 24 C0002
Date de l'arrêté	02/12/2024
Dossier	22180-NAN-PDV



#### MAÎTRISE D'OEUVRE



3, rue de la Planchonnais 44980 SAINTE LUCE SUR LOIRE Tél: 02 51 85 02 03 Email: nantes@ageis-ge.fr



LANDSCAPE.U.NEED 15 Rue Papiau de la Verrie 49000 ANGERS 02.41.86.16.21 agence@landscape.fr

PAYSAGISTE-CONCEPTEUR

### PLAN PROVISOIRE Recul de 5m à respecter conformément au PLU le long de la rue de la Parée Lot 1 310 m2 263 m2 Τ <u>Angle de bâtimen</u> Clôture poteaux Angle de Ciotule Poivative Angle poteau ciment bâtiment DISTANCE Angle de mur 1327275.12 6170098.51 1327285.73 6170097.18 1327282.89 6170074.34 1327282.14 6170068.37 Fil d'eau EU: Echelle: 1/250 Superficie: 310 m **LEGENDE** Zone non-aedificandi à l'exception Bassin d'infiltration de gestion des Eaux Pluviales des espaces communs Regard / Branchement EU d'une éventuelle annexe en structure Talus existant conservé au niveau des Poste de refoulement EU espaces de préservation des arbres et en limite périphérique à l'opération Cotation / Surface des zones Coffret d'alimentation du poste de refoulement EU Emprise de la servitude de passage et de tréfonds (Cf. plan ci-contre) Enclave privative de 5m de profondeur par 5m de large dédiée Ouvrage d'infiltration à la parcelle à prévoir à la charge de l'acquéreu au stationnement des véhicules Zone remblayée Puits existant Enclave privative de 10m de profondeur par 2m50 de large dédiée Cote altimétrique du terrain naturel ●■■■ Regard / Grilles EP au stationnement des véhicules ,32.83 Altitude projet Borne Coffrets technique Bâtiment en dur existant Arbre à planter (emplacement à définite en phase DCE) Poteau télécom Bâtiment lége Haie d'essences variées à planter à la charge de l'aménageur (cf essences PA...) (emplacement et nombre figuratif à définir en phase DCE) Poteau électrique + télécom → Mui Poteau électrique + télécom + candélabre ----- Clôture légère Lampadaire Portail / portillon Rattachement planimétrique: RGF93 CC47 Rattachement altimétrique: IGN69 Date d'édition: 07/03/2025

Aire de répurgation à

\*destination des lots 1 à 5

Angle de poteau cii

Surverse vers la Rue de la Parée 🗓 🕏

#### **AVERTISSEMENTS ET OBLIGATIONS**

- 1. Ecoulement des eaux pluviales "Article 640 du code civil" : chaque acquéreur doit supporter sur son terrain l'écoulement naturel des eaux pluviales provenant des
- 2. L'aménageur se réserve le droit pour toute raison d'ordre technique d'implanter des bornes EDF 400 A ou des bornes pavillonnaires France Télécom sur les lots.
- 3. La position des ouvrages techniques (branchements, coffrets, candélabres, grilles et végétaux, etc...) est donnée à titre indicatif. Elle est susceptible d'être modifiée par le maître d'ouvrage. La position des ouvrages techniques devra être vérifiée par les acquéreurs des lots avant le démarrage de la construction
- 4. Les acquéreurs des lots ne pourront s'opposer à la réalisation d'une fondation à l'intérieur des lots, rendue nécessaire pour la pose des bordures prévues en limite de
- Les points altimétriques au niveau des lots sont indicatifs. Ils correspondent au levé réalisé avant aménagement d'ensemble du lotissement.
- Les superficies des lots sont données à titre indicatif. Elles sont susceptibles d'être modifiées après le bornage définitif des lots